

Règlement du Tournoi Permanent (TP) du Pas- de -Palais :

Article 1

Le TP se joue entre 24 et 30 rondes de 2 x 15 min ou 12 min + 3s/coup réparties sur 6 samedis. A chaque rencontres selon le temps disponible, on fera 4 ou 5 parties.
Les clubs du Pas- de - Calais sont répartis sur 2 zones. Avec chacune leur tournoi permanent.
Un 7ème tournoi, en fin de saison , homologué rapide, regroupe les 2 zones.
Le choix de la cadence est fait par l'organisateur de chacune des rencontres.
1ère ronde à 14 h 30 et fin prévue vers 16 h30 _ 17 h

Article 2

Le TP est réservé aux jeunes licenciés A ou B dans le Pas -de -Calais pour la saison en cours.
Pour participer, un jeunes doit être dans la catégorie U16 (Minimes) ou inférieures.
Tous ses classements ELO (lent ; rapide et Blitz) doivent être inférieurs à 1400 lors de sa première inscription de la saison.
Si ensuite, un de ses classements dépasse les 1400, il pourra continuer à jouer le TP de la saison en cours.

Article 3

Un jeune qui a remporté le TP de sa zone, ou qui s'est classé second , ne peut plus participer.

Article 4

Les clubs du pas de Calais sont répartis en 2 zones :

Zone 1 : Boulogne ; Calais ; Le Touquet ; Longuenesse et Oye-Plage

Zone 2 : Arras ; Béthune ; Henin Beaumont ; Isbergues ; Haillicourt ; Lievin ; Noyelles sous lens ; et Vendin les Béthune

Article 5

Le TP est un tournoi open avec classement au nombre de points de parties et classement par catégories d'âges.

Coupes, diplômes, médailles sont remis lors du regroupement final. Si un club n'est pas représenté lors de ce rassemblement, il fera le nécessaire pour récupérer les récompenses des enfants.

Article 6

Afin d'encourager les jeunes joueurs et montrer que les échecs sont aussi conviviaux, le club accueillant fournira une boisson et un goûter (briquette jus de fruit ou autre, tranche de gâteau).

Ce goûter est remboursé en fin de saison grâce à la subvention du CDJE, répartie proportionnellement à la participation.

Article 7

Pour démarrer à l'heure, il serait judicieux d'envoyer dès que possible la liste des participants éventuels avec numéros de licence aux responsables de zone :

Zone 1 : Michel Coutreel 06 35 96 18 94 ou michelcoutreel@outlook.com

Zone 2 : Jean Jossien 03 21 27 40 57- ou jossienjean@aol.com

